

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 18 mars 2019 à 19h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Nadine Brière	Mairesse
Monsieur Pierre Lafond	Conseiller du district 1
Monsieur Roch Bédard	Conseiller du district 2
Monsieur Robert Bélisle	Conseiller du district 3
Monsieur Martin Jolicoeur	Conseiller du district 4
Madame Frédérique Cavezzali	Conseillère du district 5
Madame Céline Doré	Conseillère du district 6

Sont également présents le greffier, le directeur général et le directeur général adjoint.

Madame la mairesse Nadine Brière déclare la séance ouverte à 19 h et répond aux questions reçues du public.

RÉSOLUTION NO. 2019-068

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 mars 2019

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond

DE retirer le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

2.2) Transfert dossiers de Deveau avocats au cabinet Trivium Avocats

POUR : M. Pierre Lafond

**CONTRE : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

L'AMENDEMENT EST REJETÉ

L'amendement suivant est :

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

2.8) Réintégration de la boîte courriel professionnel de monsieur le conseiller Pierre Lafond

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Martin Jolicoeur**

**CONTRE : M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

L'AMENDEMENT EST REJETÉ

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 mars 2019.

RÉSOLUTION NO. 2019-069

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2019

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2019 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2019.

RÉSOLUTION NO. 2019-070

Transfert dossiers de Deveau avocats au cabinet Trivium Avocats

ATTENDU QUE la ville a confié certains mandats de services professionnels au cabinet Deveau Avocats;

ATTENDU QUE plusieurs avocats œuvrant notamment en droit municipal et pour la ville ont quitté le cabinet Deveau Avocats pour rejoindre le cabinet Trivium Avocats à compter du 1^{er} mars 2019;

ATTENDU QUE la ville désire continuer d'être représentée par les avocats responsables de ses dossiers en cours qui rejoindront Trivium Avocats et aussi retenir les services de ce cabinet dans les dossiers ci-après mentionnés;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Céline Doré

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE la ville confirme qu'elle a mis un terme aux mandats actuellement en cours auprès de la firme Deveau Avocats pour les confier à la firme Trivium Avocats aux mêmes conditions que celles qui prévalaient et ce à compter du 1^{er} mars 2019;

QUE la ville confirme au cabinet Deveau Avocats sa volonté de transférer tous ses dossiers soit tout le contenu papier, informatique ou toute autre information pertinente requise au cabinet Trivium Avocats pour représenter les intérêts de la Ville de Sainte-Adèle, ses employés, représentants, mandataires actuels ou passés impliqués dans :

- les dossiers judiciaires suivants :

700-17-003433-066 500-09-027253-186	700-17-003781-068	700-17-003868-063
700-17-003908-075	700-17-004035-076	700-17-004069-075
700-17-004636-071	700-17-005072-086	700-17-005937-098
700-17-005985-097	700-17-008005-117	700-17-008558-115

700-17-008559-113	700-17-013179-162 500-09-027253-186	700-17-013517-163
700-17-014275-175	700-17-014878-184	700-06-000008-187 500-09-028146-199

- Ainsi que les dossiers suivants (fiscalité municipale) :

SAI-M-235144-1503	SAI-M-235150-1503	SAI-M-235162-1503
SAI-M-235146-1503	SAI-M-235158-1503	SAI-M-235164-1503
SAI-M-235148-1503	SAI-M-235160-1503	SAI-M-235166-1503
SAI-M-235172-1503	SAI-M-235178-1503	SAI-M-235168-1503
SAI-M-235174-1503	SAI-M-235180-1503	SAI-M-235170-1503
SAI-M-235176-1503	SAI-M-235182-1503	SAI-M-235188-1503
SAI-M-235194-1503	SAI-M-235190-1503	SAI-M-235196-1503
SAI-M-235186-1503	SAI-M-235192-1503	SAI-M-235198-1503
SAI-M-235204-1503	SAI-M-235210-1503	SAI-M-235200-1503
SAI-M-235206-1503	SAI-M-235212-1503	SAI-M-235202-1503
SAI-M-235208-1503	SAI-M-235214-1503	SAI-M-235220-1503
SAI-M-235226-1503	SAI-M-235216-1503	SAI-M-235222-1503
SAI-M-235228-1503	SAI-M-235218-1503	SAI-M-235224-1503
SAI-M-235230-1503	SAI-M-235232-1503	SAI-M-235234-1503
SAI-M-235184-1503	500-80-028146-199	

QUE la ville mandate de plus le cabinet Trivium Avocats pour la représenter dans les dossiers du Tribunal administratif du Québec portant les numéros SAI-M-283328-1902, SAI-M-283332-1902, SAI-M-283334-1902 et SAI-M-283324-1902.

RÉSOLUTION NO. 2019-071

Adjudication – Programme pour une campagne majeure de financement - Parc du mont Loup-Garou – DG-2019-001

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le programme pour une campagne majeure de financement - Parc du mont Loup-Garou ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 12 mars dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Unidev3 Stratégies durables
BNP Performance philanthropique

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 15 mars 2019 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier, daté du 15 mars 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

D'accorder le contrat à la compagnie *Unidev3 Stratégies durables*, étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 32 193\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission et que les fonds soient pris au poste budgétaire approprié.

Madame la mairesse Nadine Brière suspens la séance à 19h26 et déclare la reprise de la séance à 19h42.

RÉSOLUTION NO. 2019-072

Appui – Projet d'une radio communautaire

ATTENDU QUE *Chalet Radio.ca* souhaite s'implanter dans la MRC les Pays-d'en-Haut et diffuser un contenu généraliste, principalement sur internet;

ATTENDU QUE *Chalet Radio.ca* fera la couverture de la vie municipale et des services publics, la promotion de la vie communautaire et culturelle ainsi que l'environnement et le plein air;

ATTENDU QUE *Chalet Radio.ca* se constitue en organisme à but non lucratif et souhaite favoriser l'engagement et la contribution des membres de l'OBNL et la participation populaire au choix de contenu;

ATTENDU QUE *Chalet Radio.ca* enrichi l'offre d'information aux citoyens;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle adhère au principe d'une radio communautaire;

ATTENDU QUE l'appui de la Ville de Sainte-Adèle permettra à *Chalet Radio.ca* de diversifier ses sources de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Bélisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle donne son appui à *Chalet Radio.ca*

QUE la Ville de Sainte-Adèle participe, dans la mesure du possible à la promotion de *Chalet Radio.ca* auprès de ses citoyens.

RÉSOLUTION NO. 2019-073

Demande d'aide financière – Tourisme Laurentides – Parc du mont Loup-Garou

ATTENDU l'entente de partenariat régional en tourisme entre le ministère du Tourisme, Tourisme Laurentides et les partenaires locaux, pour la réalisation de projets de développement de l'offre touristique régionale;

ATTENDU QUE les projets concordent avec les priorités de développement du ministère du Tourisme identifiés au Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020;

ATTENDU QU'un des projets du programme est de favoriser le développement d'une offre touristique originale, complémentaire et respectueuse du développement durable;

ATTENDU QUE le projet du Parc du mont Loup-Garou est admissible à une aide financière par ce programme;

ATTENDU la date limite pour le dépôt du projet;

ATTENDU la lettre de monsieur Pierre Dionne, directeur général, datée du 7 mars 2019 transmise à Tourisme Laurentides;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite présenter une demande d'aide financière pour le projet du Parc du mont Loup-Garou;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière à Tourisme Laurentides, dans le cadre de l'entente de partenariat régional en tourisme pour le projet du Parc du mont Loup-Garou;

D'autoriser monsieur Pierre Dionne, directeur général, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'aide financière et à signer tout document relatif à cette demande, au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2019-074

Participation des membres du conseil – Autorisation de dépenses – Assises annuelles de l'UMQ – 9 au 11 mai 2019

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil autorise madame la mairesse Nadine Brière, messieurs les conseillers Roch Bédard et Robert Bélisle ainsi que le directeur général, Monsieur Pierre Dionne, à participer aux Assises Annuelles 2019 de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendront à Québec du 9 au 11 mai 2019;

QUE les frais d'inscription au montant de 775 \$, plus taxes, chacun, soient assumés par la Ville ;

QUE messieurs les conseillers Roch Bédard et Robert Bélisle soient autorisés, chacun, à dépenser, pour leur participation à ce congrès, un montant n'excédant pas :

- 1050 \$, plus taxes, pour les frais reliés à leur déplacement et leur frais de repas ;
- 800 \$, plus taxes, pour les frais reliés à leur hébergement ;

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à procéder au remboursement des montants sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION NO. 2019-075

Autorisation de signature – Entente avec la Fondation de la faune du Québec – Création et gestion d'un fonds dédié

ATTENDU QUE le *Fonds des municipalités pour la biodiversité* est une initiative de la Société pour la nature et les parcs du Canada, section Québec, en collaboration avec la Fondation de la faune du Québec ;

ATTENDU QUE ce Fonds vise, entre autres, à :

- assurer la protection, l'amélioration, la mise en valeur, l'aménagement et la restauration d'habitats fauniques et de milieux naturels ;
- préserver la biodiversité et contrer les impacts des changements climatiques ;
- impliquer la collaboration de différents partenaires locaux et/ou régionaux et la collectivité ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est admissible à une aide financière par la réalisation de certains projets :

- de protection (acquisition de propriété, conservation volontaire, etc.) ;
- d'aménagement (création, amélioration ou restauration d'un habitat faunique ou d'un milieu naturel) ;
- de transfert de connaissances et sensibilisation pour l'amélioration des habitats pour la faune et les milieux naturels ;
- d'acquisition de connaissances (études et recherches des espèces fauniques désignées menacées ou vulnérables) ;
- d'évaluation des résultats fauniques et autres initiatives (mesurer les initiatives réalisées en protection et aménagement en vue d'évaluer les retombées fauniques) ;

ATTENDU l'entente à intervenir pour la contribution financière par un fonds dédié ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les termes de l'entente à intervenir entre la Fondation de la Faune du Québec et la Ville de Sainte-Adèle relativement à la création et à la gestion d'un fonds dédié, et ce, jusqu'au 31 mars 2022 ;

D'autoriser la mairesse à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 2019-076

Émission d'obligations – Résolution de concordance et de courte échéance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 400 000\$ qui sera réalisé le 8 avril 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1054-2005	253 900 \$
1143-2010	14 900 \$
1173-2012	713 300 \$
1182	259 143 \$
1184	644 000 \$
1214	25 174 \$
1215	48 377 \$
1216	47 400 \$
1219	22 600 \$
1226	558 862 \$
1226	19 000 \$
1235	158 000 \$
1237	144 500 \$
1238	113 654 \$
1238	464 160 \$
1238	26 802 \$

1240	405 000 \$
1250	52 969 \$
1250	123 000 \$
1252	425 000 \$
1253	256 000 \$
1254	624 259 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1054-2005, 1143-2010, 1173-2012, 1184, 1214, 1215, 1216, 1219, 1226, 1235, 1237, 1238, 1240, 1250, 1252, 1253 et 1254, la Ville de Sainte-Adèle souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR :
M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 8 avril 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 avril et le 8 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, c. D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA VALLEE DES PAYS-D'EN-HAUT
218, RUE PRINCIPALE
SAINT-SAUVEUR, QC
J0R 1R0

8. QUE les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Sainte-Adèle, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin

d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1054-2005, 1143-2010, 1173-2012, 1184, 1214, 1215, 1216, 1219, 1226, 1235, 1237, 1238, 1240, 1250, 1252, 1253 et 1254 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 avril 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION NO. 2019-077

Adjudication – Travaux d'entretien ménager – Centre communautaire Jean-Baptiste-Rolland et Place des citoyens – TP-2019-001

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'entretien ménager du centre communautaire Jean-Baptiste-Rolland et de la Place des citoyens;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 12 mars dernier et que les compagnies ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis 2019-2020
2968-1913 Québec inc.	50 610,85\$
9347216 Canada inc. (JR Maintenance)	90 830,25\$

ATTENDU QUE l'appel d'offres incluait une possibilité de travaux de déneigement (optionnel) et que les prix soumis par les compagnies sont les suivants :

Noms des soumissionnaires	Prix soumis 2019-2020 Déneigement/annuel
2968-1913 Québec inc.	1 379,70\$
9347216 Canada inc. (JR Maintenance)	5 748,75\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 15 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour l'entretien ménager du centre communautaire Jean-Baptiste-Rolland et de la Place des citoyens, à la compagnie *2968-1913 Québec inc. (Service d'entretien d'immeubles Inter-Québec)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 51 990,55\$, taxes incluses, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2019-078

Adjudication – Travaux d'entretien ménager – Bâtiments municipaux (hôtel de ville, garage municipal et bibliothèque) – TP-2019-002

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'entretien ménager des bâtiments municipaux (hôtel de ville, garage municipal et bibliothèque);

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 12 mars dernier et que les compagnies ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Prix soumis 2019-2020
2968-1913 Québec inc.	75 389,11\$
9347216 Canada inc. (JR Maintenance)	115 452,08\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 15 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Martin Jolicoeur**

POUR : **M. Pierre Lafond**
 M. Roch Bédard
 M. Robert Belisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali
 Mme Céline Doré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux (hôtel de ville, garage municipal et bibliothèque), à la compagnie *2968-1913 Québec inc. (Service d'entretien d'immeubles Inter-Québec)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 75 389,11\$, taxes incluses, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2019-079

Adjudication – Fourniture de pierre concassée et/ou asphalte recyclé et/ou dépôt de béton et asphalte – TP-2019-003

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de pierre concassée et/ou asphalte recyclé et/ou dépôt de béton et asphalte;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 mars dernier et que les compagnies ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Nom du soumissionnaire	Prix soumis 2019-2020	Prix soumis 2020-2021	Prix soumis 2021-2022
Lafarge Canada inc.	215 098,68\$	216 664,64\$	218 230,60\$

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 15 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

POUR : **M. Pierre Lafond**
 M. Roch Bédard
 M. Robert Belisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali
 Mme Céline Doré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la fourniture de pierre concassée et/ou asphalte recyclé et/ou dépôt de béton et asphalte, à la compagnie *Lafarge Canada inc.*, seul soumissionnaire, conforme, pour 2019-2020, 215 098,68\$ taxes incluses, pour 2020-2021, 216 664,64\$ taxes incluses et 2021-2022, 218 230,60\$ taxes incluses;

QUE les montants prévus aux budgets des années 2019 à 2021 inclusivement soient appropriés du fonds réfection et entretien de certaines voies publiques pour financer une partie de ces achats;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter cette dépense, conformément au devis et bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2019-080

Autorisation de dépense – Réparation de la rétrocaveuse John Deere 710J

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 8 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service des travaux publics à faire effectuer les réparations de la rétrocaveuse John Deere 710J, par la compagnie *Nortrax* de Sainte-Agathe;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense pour un montant maximum de 34 214,40\$ plus taxes, à même les fonds disponibles aux postes budgétaires appropriés.

RÉSOLUTION NO. 2019-081

Autorisation de dépense – Réparation de la niveleuse

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 8 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service des travaux publics à faire effectuer les réparations de la rétrocaveuse John Deere 710J, à la compagnie *Toromont CAT* (Québec), située à Pointe-Claire;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à acquitter la dépense pour un montant maximum de 45 070,25\$, plus taxes, à même les fonds budgétaires appropriés.

RÉSOLUTION NO. 2019-082

Adjudication – Étude préliminaire, plans et devis - Réfection des infrastructures et du pavage – secteur chemin Pierre-Péladeau – GEN-2019-001

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'étude préliminaire, plans et devis pour la réfection des infrastructures et du pavage – secteur chemin Pierre-Péladeau;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 28 février dernier et que les compagnies ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

FNX-Innov inc.
Groupe Civitas inc.
WSP Canada inc.
EFEL Experts-conseils inc.
Équipe Laurence inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 12 mars dernier et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier, daté du 13 mars 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la compagnie *Équipe Laurence inc.*, étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 60 666,66\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la compagnie de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1263.

RÉSOLUTION NO. 2019-083

Autorisation de signature — Demande d'aide financière – Sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau – Poste de suppression des Souchets

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle veut réaliser des travaux de reconstruction du poste de suppression des Souchets;

ATTENDU QUE les travaux respectent les critères d'admissibilité prévus dans le Guide d'infrastructures Québec-Municipalités;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation est responsable de la gestion du Programme d'infrastructures municipales d'eau ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a accepté de verser une subvention totalisant 403 388\$ dans le cadre de ces travaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE la mairesse soit autorisée à signer le protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Sainte-Adèle, relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau pour permettre la reconstruction du poste de suppression des Souchets dans le dossier 514421 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2019-084

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 5 mars 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTÉ** la demande de dérogations mineures suivante:

Résolution du CCU – 2019-022

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **809, rue Sigouin**, afin de permettre (pour l'immeuble portant le numéro de lot projeté 6 253 214 du cadastre du Québec) :

- Que sa largeur à la rue soit de 28,55 mètres alors que le règlement 1200-2012-L exige 30 mètres minimum
- Que sa largeur moyenne soit de 26,1788 mètres alors que le règlement exige 30 mètres minimum

Le tout est montré au plan DM2019-005-P01 préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre daté du 11 février 2019 afin de procéder à une opération cadastrale visant à créer un lot transitoire dans le but de régulariser l'occupation d'une propriété voisine.

RÉSOLUTION NO. 2019-085

Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 5 mars 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

Résolution C.C.U. 2019-016 :

1341-1343, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation** (Modification au PIIA approuvé le 18 juin 2018)

Résolution C.C.U. 2019-020 :

2105, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2019-021:

1332, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

QUE le conseil entérine les dispositions de la résolution adoptée par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquée en regard au dossier suivant concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet de **REFUSER** les demandes de PIIA suivantes:

Résolution C.C.U. 2019-017:

1395-1405, rue Saint-Joseph

- **Rénovation** (Modification au PIIA approuvé le 22 mai 2018)

La demande est refusée pour les motifs suivants :

- Lors des travaux, le revêtement extérieur devait être de couleur jaune, comme la partie haute du mur, mais que cette partie fût laissée blanche;
- La demande contrevient au critère 33 g) sur l'agencement des couleurs et des matériaux par le fait que le mur, sans élément architectural le justifiant, se trouve composé de deux couleurs ;

Résolution C.C.U. 2019-018:

1060, boulevard de Sainte-Adèle

- **Galerie** (Modification au PIIA approuvé le 22 mai 2018)

La demande est refusée pour les motifs suivants :

- Lors des travaux, la nouvelle galerie ne fût pas construite dans le même style que la galerie de droite existante, en bois et acier mais plutôt entièrement de bois avec des garde-corps de style différents;
- La demande ne satisfait pas aux critères 53e) sur le traitement architectural des façades et 53f) sur l'utilisation d'éléments architectoniques dans la composition du bâtiment en raison du fait que les deux galeries en façade sont maintenant de style différent.

RÉSOLUTION NO. 2019-086

Second projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 3795, chemin de la Savane

ATTENDU QU'une demande visant à autoriser la construction d'une habitation collective sur l'immeuble du 3795, chemin de la Savane a été déposée au Service de l'urbanisme et de l'environnement ;

ATTENDU QUE l'immeuble se situe en zone TM-001, dans laquelle n'est autorisé aucun usage résidentiel ni usage complémentaire résidentiel ;

ATTENDU QUE l'immeuble est déjà occupé par un usage principal de la classe C-09 «Commerce récréatif extérieur» nommément, les parcs d'attractions «Le pays des merveilles» et que le maintien des activités de celui-ci est prévu ;

ATTENDU QUE le demandeur justifie sa demande par le besoin d'héberger des employés de façon saisonnière dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre et pour assurer le maintien des activités du parc ;

ATTENDU QUE le demandeur a déjà identifié un bâtiment qui pourrait être reconverti à des fins résidentielles, soit le bâtiment à l'extrémité nord-ouest de la propriété ;

ATTENDU QUE le conseil désire acquiescer à la demande et autoriser l'aménagement conforme du logement ;

ATTENDU QUE le conseil désire utiliser les modalités prévues règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et que ce projet répond aux critères d'évaluation du règlement ;

ATTENDU la recommandation 2019-014 du comité consultatif d'urbanisme, en date du 5 février 2019 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 6 mars 2019 à 19 h.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le projet présenté en vertu du règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, en autorisant l'aménagement d'une habitation collective de 4 unités, dans le bâtiment localisé à l'extrémité nord-ouest de l'immeuble du 3795, chemin de la Savane en complément de l'usage principal présentement autorisé, le tout, selon la réglementation municipale et le *Code de construction du Québec* en vigueur et à la condition suivante:

- QUE la présente résolution devient nulle si le permis de construction n'est pas obtenu dans les 18 mois de l'entrée en vigueur de la présente résolution, si la construction n'est pas terminée dans les 36 mois de l'entrée en vigueur de la présente résolution et si l'usage principal de l'immeuble est

RÉSOLUTION NO. 2019-087

Adjudication – Fourniture d'un véhicule VUS compact à traction intégrale (URB-2019-001)

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d'un véhicule VUS compact à traction intégrale ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 mars dernier et que les firmes ayant déposée une soumission sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montant
Patrick Lalande, Votre courtier automobile inc. pour Hyundai Gabriel Anjou	25 232,41\$
Ventes Ford Élite (1978) inc.	28 858,73\$
Mazda Saint-Jérôme	33 019,67\$

ATTENDU le rapport de monsieur Marc Charron, chef de division des approvisionnements et de la gestion de l'inventaire, daté du 12 mars 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la fourniture d'un véhicule VUS compact à traction intégrale, à la compagnie *Patrick Lalande, Votre courtier automobile inc. pour Hyundai Gabriel Anjou*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 25 232,41\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à dépenser un montant n'excédant pas 1 300\$ pour couvrir les coûts de lettrage, gyrophare, traitement antirouille et immatriculation du véhicule;

QUE le conseil autorise le chef de division des approvisionnements à disposer du Hyundai Accent 2009 (URB-1);

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2019-088

Premier projet de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 555, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU QU'une demande a été déposée au Service de l'urbanisme et de l'environnement pour obtenir l'autorisation à :

- La construction d'un bâtiment comportant un usage d'habitation collective de 160 unités à même un bâtiment commercial comprenant 3 000 m² d'espace commercial ;
- L'aménagement de 415 cases de stationnement ;
- L'implantation du bâtiment à 10 mètres de l'emprise de la servitude d'une ligne de transport électrique de haute tension ;
- La hauteur totale du nouveau bâtiment pour la portion résidentielle de 6 étages ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 1200-2012-Z :

- interdit que les portions résidentielles des bâtiments mixtes soient plus importantes en superficie que la portion commerciale ;
- requiert un minimum de 531 cases de stationnement pour ce type de projet en tenant compte des autres usages déjà présents;
- exige une marge de recul de 15 mètres par rapport à l'emprise de la servitude d'une ligne de transport électrique haute tension ;
- limite à 2,5 étages la hauteur des bâtiments dans la zone CO-006 ;

ATTENDU QUE le conseil considère pertinent d'autoriser ce projet, lequel cadre avec l'aménagement du secteur, répond à un besoin criant de logement pour les aînés sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle, permet de densifier un secteur central de la Ville de Sainte-Adèle et permettra d'assurer la rentabilité des infrastructures publiques ;

ATTENDU QUE le conseil désire utiliser les modalités prévues au règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et que ce projet répond aux critères d'évaluation du règlement ;

ATTENDU les commentaires très positifs à l'égard du projet lors de la soirée d'information qui s'est tenue le 30 janvier 2019 ;

ATTENDU la recommandation 2019-023 du comité consultatif d'urbanisme, en date du 5 mars 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Céline Doré

**POUR : M. Roch Bédard
 M. Robert Belisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali
 Mme Céline Doré**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

D'AUTORISER le projet présenté en vertu du règlement 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le tout, avec les conditions suivantes :

- Autoriser la réalisation d'un projet mixte d'une superficie de 3 000 m² d'espace commercial et d'une résidence collective de 160 unités en plus du projet intégré commercial existant ;

- Autoriser une hauteur totale de 6 étages pour la portion résidentielle du projet ;
- Autoriser un minimum de 415 cases de stationnement pour l'ensemble du projet intégré ;
- Autoriser l'implantation du nouveau bâtiment à un minimum de 10 mètres de l'emprise de la servitude d'une ligne de transport électrique haute-tension ;
- Que le reste de la réglementation d'urbanisme s'applique compte tenu des adaptations nécessaires en vertu des autorisations accordées par la présente résolution ;
- Que la présente résolution devienne nulle si le permis de construction des nouveaux bâtiments n'est pas délivré dans les deux ans de l'entrée en vigueur de la présente résolution ;

QUE le conseil fixe au 3 avril 2019, conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de résolution, laquelle se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville à compter de 19 h.

RÉSOLUTION NO. 2019-089

Subventions aux associations de lacs

ATTENDU le rapport de monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement daté du 7 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le versement d'une subvention de 466\$/an par association de lacs qui en fait la demande, sous réserve de transmettre à la Ville leur inscription au réseau de surveillance volontaire des lacs pour l'année 2019.

RÉSOLUTION NO. 2019-090

Demande d'aide financière –Tourisme Laurentides – Jeu immersif

ATTENDU l'entente de partenariat régional en tourisme entre le ministère du Tourisme, Tourisme Laurentides et les partenaires locaux, pour la réalisation de projets de développement de l'offre touristique régionale;

ATTENDU QUE les projets concordent avec les priorités de développement du ministère du Tourisme identifiés au Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020;

ATTENDU QU'un des projets du programme est de stimuler l'économie des régions par la création d'emplois, l'augmentation du nombre de visiteurs et l'accroissement de recettes touristiques;

ATTENDU QUE le projet du Jeu immersif présenté à la Place des citoyens pendant l'été 2019 et 2020 est admissible à une aide financière par ce programme;

ATTENDU la date limite pour le dépôt du projet;

ATTENDU la lettre de monsieur Pierre Dionne, directeur général, daté du 26 février 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle souhaite présenter une demande d'aide financier pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali

POUR : **M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : **M. Pierre Lafond**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière à Tourisme Laurentides dans le cadre de l'entente de partenariat régional en tourisme pour le projet du Jeu immersif ;

QUE le conseil mandate monsieur Vincent Bélanger, directeur par intérim du Service des loisirs, afin de préparer et signer tout document requis à la demande de subvention.

RÉSOLUTION NO. 2019-091

Autorisation de signature – Convention de Mémento – Bibliothèque Claude-Henri-Grignon

ATTENDU le rapport de madame Fannie Sauvé, responsable de la bibliothèque, daté du 20 février 2019 relativement à la signature de la convention de Mémento;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser madame Fannie Sauvé, responsable de la bibliothèque, à signer tout document relatif à cette convention, entre le service québécois de traitement documentaire (SQTD) et la Bibliothèque Claude-Henri-Grignon;

QUE la convention soit en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021.

RÉSOLUTION NO. 2019-092

Demande d'aide financière – Appel de projets destiné aux bibliothèques publiques autonomes et l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques pour l'année 2019-2020 – Désignation d'un mandataire

ATTENDU le rapport de madame Fannie Sauvé, responsable de la bibliothèque, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 4 mars 2019, relativement à la signature d'un document à être transmis au ministère de la Culture et des Communications concernant une subvention pour le développement des collections de la bibliothèque 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE présenter une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Appel de projets destiné aux bibliothèques publiques autonomes et l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques pour l'année 2019-2020;

De désigner monsieur Vincent Bélanger, directeur par intérim du Service des loisirs, à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Adèle et de l'autoriser à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

RÉSOLUTION NO. 2019-093

Demande de reconnaissance OBNL

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 16 avril 2018;

ATTENDU la recommandation de monsieur Vincent Bélanger, directeur par intérim du Service des loisirs, daté du 6 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil confirme le statut officiel des organismes suivants :

Organisme local :

- Club Lac Pilon
- Chevaliers de Colomb, Conseil 355, Sainte-Adèle

RÉSOLUTION NO. 2019-094

Prolongation du contrat de l'appel d'offres - Création et entretien des glaces et des infrastructures hivernales de Sainte-Adèle- LOI-2018-004

ATTENDU la recommandation de madame Marilyne Lortie, coordonnatrice aux loisirs du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 12 mars 2019;

ATTENDU une augmentation de journées d'opérations pour les surfaces de glace et les installations hivernales dûe à une formidable saison d'hiver;

ATTENDU QUE la ville, grâce à la météo favorable, a permis d'offrir aux citoyens des installations de qualité du 1^{er} décembre 2018 jusqu'au 15 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à acquitter à la compagnie *Aménagement Pro-Design*, une somme de 10 305\$, plus taxes, représentant un excédent du montant total au contrat octroyé par résolution adoptée lors de la séance du 19 novembre 2018.

RÉSOLUTION NO. 2019-095

Subvention pour le développement des collections de la bibliothèque 2019 – Autofinancement

ATTENDU la résolution 2019-092 concernant la demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications pour la bibliothèque municipale;

ATTENDU la demande du ministère que la ville confirme son engagement d'autofinancer les montants liés à la subvention jusqu'à réception de celle-ci;

ATTENDU le rapport de madame Fannie Sauvé, responsable de la bibliothèque, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 4 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la ville à s'engager à autofinancer les sommes qu'elle devrait recevoir à titre d'aide financière jusqu'à la réception de celle-ci;

D'autoriser monsieur Vincent Bélanger, directeur par intérim du Service des loisirs, à signer tout document relatif à cette demande, au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2019-096

Adjudication – Fourniture d'un système de communication - Service de sécurité incendie – SSI-2019-001

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d'un système de communication pour le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 mars dernier et que les compagnies ayant déposée une soumission sont les suivantes:

Noms des soumissionnaires	Montant
S.R.A.D. Communications inc.	52 542,43\$
Metrocom – Groupe CLR	53 677,05\$

ATTENDU le rapport de monsieur Stéphan Turcotte, directeur du Service de sécurité incendie, daté du 8 mars 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

POUR : **M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la fourniture d'un système de communication pour le Service de sécurité incendie, à la compagnie *S.R.A.D. Communications inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 52 542,43\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la compagnie de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer tous les paiements requis à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2019-097

Règlement 1271 pour la rénovation du centre communautaire Jean-Baptiste-Rolland – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le règlement 1271 décrétant un emprunt de 638 000\$ pour la rénovation du centre communautaire Jean-Baptiste-Rolland, y incluant tous les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 638 000\$, soit adopté;

QUE le montant de la dépense prévue au règlement soit remboursé sur une période de 20 ans par une taxe spéciale prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Ville;

QUE toute contribution ou subvention visée par le présent projet soit versée au paiement d'une partie ou totalité de la dépense;

QUE la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tel que prévu à l'article 535 de *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) soit fixée aux 3 et 4 avril 2019 de 9 h à 19 h;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2019-098

Règlement 1272 - Études, plans et devis – Poste de surpression Savane - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Martin Jolicoeur

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1272 décrétant un emprunt de 80 000\$ pour faire préparer des études, plans et devis pour la reconstruction du poste de surpression Savane, y incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 80 000\$, soit adopté;

QUE le montant de la dépense prévue au règlement soit remboursé sur une période de 20 ans par une taxe spéciale prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par le système d'aqueduc municipal de la Ville;

QUE toute contribution ou subvention visée par le présent projet soit versée au paiement d'une partie ou totalité de la dépense;

QUE la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tel que prévu à l'article 535 de *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) soit fixée au 4 avril 2019 de 9 h à 19 h;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2019-099

Règlement 1273 - Travaux station de traitement des eaux usées Ronchamp - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali

**POUR : M. Pierre Lafond
M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1273 décrétant un emprunt de 402 000\$ pour l'installation d'un nouveau système de traitement des eaux usées sur la rue de Ronchamp, y incluant tous les honoraires pour les services professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 402 000\$, soit adopté;

QUE le montant de la dépense prévue au règlement soit remboursé sur une période de 20 ans par une taxe spéciale prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables desservis ou aux termes des travaux décrétés par le présent règlement qui seront desservis par les systèmes municipaux d'égout sanitaire et pluvial du secteur de l'usine de traitement des eaux usées de Mont-Rolland de la Ville;

QUE toute contribution ou subvention visée par le présent projet soit versée au paiement d'une partie ou totalité de la dépense;

QUE la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tel que prévu à l'article 535 de *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) soit fixée au 4 avril 2019 de 9 h à 19 h;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

RÉSOLUTION NO. 2019-100

Second projet de règlement 1200-2012-Z-31 amendant le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* (secteur de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin)

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le mercredi 6 mars 2019 à 19 h;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Bélisle

**POUR : M. Roch Bédard
M. Robert Belisle
M. Martin Jolicoeur
Mme Frédérique Cavezzali
Mme Céline Doré**

CONTRE : M. Pierre Lafond

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le second projet de règlement 1200-2012-Z-31 amendant le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* visant à modifier les limites et certaines marges applicables pour la zone TM-021 (secteur de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin), soit adopté.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- a) Incompressibles – Fonds d’administration – 268 038,34\$ pour la période du 9 au 15 février 2019.
- b) Incompressibles – Fonds d’administration – 481 827,34\$ pour la période du 16 au 22 février 2019
- c) Incompressibles – Fonds d’administration – 80 459,14\$ pour la période du 23 février au 1^{er} mars 2019
- d) Incompressibles – Fonds d’administration – 389 322,51\$ pour la période du 2 au 8 mars 2019
- e) Liste des comptes à payer au montant de 1 091 587,32\$ pour le mois de janvier 2019.
- f) Liste au montant de 10 459,27\$ du mois de février des factures de moins de 2 000\$ ne nécessitant pas de bon de commande.
- g) Engagements au montant de 933 322,67\$ pour la période du 1^{er} au 28 février 2019.

Dépôt du procès-verbal de correction pour le projet de règlement 1200-2012-Z-31

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employé temporaire – Préposé aux loisirs

Dépôt rapport – Nomination – Directeur par intérim au Service des loisirs

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employé temporaire – Employés saisonniers 2019 au Service des loisirs

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Messieurs les conseillers Pierre Lafond et Robert Bélisle s’adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse répond aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2019-101

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré

**POUR : M. Pierre Lafond
 M. Roch Bédard
 M. Robert Belisle
 M. Martin Jolicoeur
 Mme Frédérique Cavezzali
 Mme Céline Doré**

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h26.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière,
Mairesse

(s) Yan Senneville

M. Yan Senneville,
Greffier